



La Grande Motte

Le Golf

Assurance complémentaire " Interruption d'Abonnement "

Les abonnements sont valables pour un an de date à date. Ils ne présagent pas de l'assiduité de l'adhérent. Ils ne sont NI REMBOURSABLES, NI TRANSMISIBLES quel qu'en soit le motif (accident, maladie, mutation, autres...). Par conséquent, nous vous conseillons vivement de souscrire Une ASSURANCE COMPLEMENTAIRE en vous rapprochant directement de tout conseil en assurance de votre choix, susceptible de vous proposer des garanties adaptées à votre situation et couvrant, le cas échéant, le remboursement total ou partiel du montant de votre abonnement.

RAPPEL: "Accidents Corporels" ou "Individuel Accident".

la licence ffgolf ne couvre pas ou plus, certaines garanties. Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire, VOUS-MÊME, une assurance complémentaire. Conformément aux dispositions de l'article L 321-4 du Code du Sport, les Abonnés sont informés "de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer". Le licencié demeure toutefois libre de se rapprocher de tout conseil en assurances de son choix, susceptible de lui proposer des garanties adaptées à sa situation. Vous trouverez sur le site de la Fédération Française de Golf, rubrique Assurance, toutes les informations.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur précisant les modalités d'accès et d'utilisation des installations du Golf de la Grande Motte s'impose à tous les abonnés. Il est affiché dans l'enceinte du club house du golf et également disponible sur le site internet du Golf: www.Golfflagrandemotte.com. Tout abonnement acquitté vaut acceptation de celui-ci.

TARIFS DES ABONNEMENTS 2017

Catégorie	Individuelle	Conjoint(1)	Couple
PERMANENT	1 950 €	1 250 €	3 200 €
Étudiant (De 22 à = 25 ans)	457 €		
Junior (De 19 à = 21 ans)	381 €		
Cadet (De 15 à = 18 ans)	305 €		
Poussin - Poussin* (De 0 à = 14 ans)	150 €		

(1) Conjoint: Personne mariée ou vivant maritalement et pouvant justifier de son statut (PACS)

Emplacement chariot manuel	100 € (2)	Sous réserve de places disponibles
Emplacement chariot électrique	180 € (2)	Sous réserve de places disponibles
Emplacement casier- vestiaire	120 € (2)	Sous réserve de places disponibles

(2) Ce montant correspond à la location à l'année d'un emplacement pour 1 an de date à date. Cette prestation optionnelle n'engage d'aucune manière la responsabilité du golf en cas de vol ou de dégradation du matériel laissé sur cet emplacement par le locataire.

Permanent: - Abonnement valable une année, de date à date, sans limite d'utilisation.

Étudiant: - Abonnement valable une année, de date à date, sans limite d'utilisation.

- Abonnement accessible à toute personne âgée de 25 ans au plus et justifiant de son statut d'étudiant.

Cet abonnement ne donne pas droit au casier de vestiaire ni aux privilèges liés aux Abonnements Permanents.

Poussin / Junior / cadet: - Abonnement valable une année, de date à date, sans limite d'utilisation.

Ces abonnements ne donnent pas droit au casier de vestiaire ni aux privilèges liés aux Abonnements Permanents.

Poussin*: L'enfant par filiation (livret de famille) d'un "Abonné Permanent" à jour de sa cotisation est exonéré de cotisation.

LES PRIVILÈGES LIÉS A VOTRE ABONNEMENT

Ces privilèges sont valables exclusivement du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

1.	Remise de 20% sur les balles de practice pour l'achat de 10 jetons.
2.	Forfait location 10 voitures pour 9 ou 18 trous maximum à 190 €. Cet avantage est exclusivement réservé aux catégories d'abonnements > à 25 ans.
3.	10 G.F. "invité" à 51 €. Valable uniquement sur les Flamants Roses et en présence obligatoire de l'abonné. Cet avantage est exclusivement réservé aux catégories d'abonnements > à 25 ans.
5.	Tous les jours, Accès à tarif préférentiel (environ -20%) sur tous les Golfs du "GIE des Golfs du Languedoc Roussillon"
6.	Accès à tarif préférentiel (environ - 50%) sur tous les Golfs de 18 Trous et plus du "GIE des Golfs du Languedoc Roussillon", les 1ers et 3ème mardis de chaque mois, hors Juillet, Août, jours fériés et jours de compétitions.
7.	Accès à tarif préférentiel (- 50%) sur tous les Golfs de 9 Trous du "GIE des Golfs du Languedoc Roussillon", les 2ème mardis de chaque mois, hors Juillet, Août, jours fériés et jours de compétitions.
8.	Pro shop: - 10% sur achats > 15,24 € (hors soldes et hors occasions)